

Compte rendu réunion publique n°4 : Urbanisme et Environnement le 20/02/08

Après une présentation rapide, **Daniel Wappler** explique que la gestion d'une commune est une vision, une politique plutôt que des points à régler au fur et à mesure, et que si nous sommes élus, nous apporterons des attentions particulières :

- ✿ À la **cohérence** entre urbanisme et environnement, indissociables; la primauté sera donnée à l'**environnement** par rapport à l'urbanisme avec une vision d'équilibre sur les 10 ans à venir.

- ✿ À l'**habitat** qui n'est pas un objectif en soi.

- ✿ Au **patrimoine** de Villecresnes sous toutes ses formes.

- ✿ À l'**embellissement** avec dans un premier temps l'**entretien et l'aménagement des entrées de ville**.

- ✿ À la pratique régulière de la **concertation** et de **prise en compte des générations futures**: laisser à nos enfants et nos petits enfants un Villecresnes où il fera toujours bon vivre.

- ✿ À la création d'une **commission d'urbanisme**, ouverte aux associations et aux Villecresnois qui prendront part aux décisions.

Dominique Caron rappelle que dans le BI 4, sous le thème "bâtir une identité villecresnoise", nous avons présenté nos idées et nos choix dans des domaines qui nous préoccupent tous.

Nos engagements:

1 - habitat: nous nous en tiendrons au PLH, voté par les conseillers municipaux et les délégués de la communauté de communes du Plateau Briard (CCPB). Le PLH prévoit la construction de 300 logements dont 128 à vocation dite sociale, intégrant des opérations de réhabilitation.

Le PLH est un document de programmation, d'outils de mise en oeuvre politique du logement en application des lois. Il définit pour 6 ans les besoins en fonction des objectifs (développement économique, besoin intergénérationnel, répartition équilibrée dans les différents quartiers, diversification de l'offre de logement)

Actuellement, le taux de réalisation d'habitat social est à 8% et tendrait à 12% à l'issue de la réalisation du PLH.

2 - le stationnement en centre ville

3 - un plan de circulation apaisée

4 - l'aménagement de l'esplanade du collège et du parking Pironi

5 - le C.L.S. : Contrat Local de Sécurité

6 - un plan de réfection des voiries et trottoirs pour les 52 km de voirie ce qui représente un investissement important. Nous faciliterons la circulation des personnes en situation de handicap. Nos choix seront déterminés par le bon sens. La programmation pluriannuelle priorisée doit être maintenue.

7 - l'inventaire avec les associations concernées des sentiers de liaison verte et leur entretien.

8 - l'accessibilité aux bâtiments communaux.

9 - l'entretien et l'embellissement des espaces verts

La parole est passée à **Didier Giard**, candidat pour le canton:

Après la présentation des différents schémas du SDRIF (cf son Bulletin d'Informations n°2 pour les cantonales), il est évident que notre territoire et plus largement le Plateau Briard est isolé et menacé.

Le Conseiller Général a pour vocation de rassembler, d'écouter et de donner l'impulsion nécessaire aux projets du canton

La situation de notre canton est privilégiée : Arc Boisé, agriculture périurbaine, urbanisation douce, bon niveau de vie mais on y constate un seul emploi pour deux actifs.

Le Plateau Briard est exclu des projets d'aménagement de l'Est parisien : exclu du triangle d'or de croissance stratégique, de toute zone de stimulation de l'activité économique ou des grands projets de transports en commun.

Il faut un projet fort pour mieux défendre les dossiers liés au « carré d'or »: nature, agriculture, ville et cadre de vie, développement économique.

Une attention particulière et concrète sera apportée aux plus fragiles.

Il faut avoir une démarche intégrée à tous les niveaux pour un développement vertueux dans une zone d'excellence. L'esprit d'équipe qui anime Villecresnes Autrement doit inspirer tout le Plateau Briard.

Intervention de **Christian Collin**,

Architecte urbaniste, président de deux associations de protection de l'environnement, créateur du Grand Prix de l'Environnement il y a 11 ans, consultant-expert sur beaucoup de communes de la région parisienne.

Apprécie dans notre présentation, notre volonté d'une municipalité qui travaillera avec les associations, et pensera aux générations futures.

Présente un projet d'aménagement d'une voie similaire à la RN19, reliant les villes de Sèvres, Meudon et Issy les Moulineaux.

C'est une nouvelle façon de faire, qui pourrait être transposée à la nationale 19, avec une circulation apaisée (sans à coup), une continuité latérale pour les voies bus et cyclables, une ouverture vers les espaces boisés.

La création d'évènements réguliers (giratoires, traversées piétonnières sur plateau surélevé) font prendre conscience à l'automobiliste qu'il est en zone urbaine, il stabilise naturellement sa vitesse et modifie son comportement par la prise de conscience du partage de l'espace. Il est important de concilier l'ensemble des modes de déplacement: il ne faut pas qu'il y en ait un qui prenne le dessus sur les autres.

La démarche intègre la valorisation du patrimoine et des ressources déjà en place. En optimisant la voirie, on fait la reconquête des espaces verts paysagers.

La circulation des bus en site propre est continue et intégrée par la traversée rectiligne des ronds-points. La réduction de l'emprise des voies libère des espaces qui seront requalifiés et rendus à la vie publique et végétalisés.

A Nantes, la fluidité de la circulation est garantie par des ronds-points. En gardant l'emprise d'une deux fois deux voies, on a pu intégrer les bus, les vélos et les piétons. Augmenter le débit tout en limitant la vitesse aura permis d'écarter la circulation aux heures de pointe et un apport de nouveaux usagers attirés par l'apaisement de la circulation.

A Rungis, construction d'une zone d'aménagement concertée à dynamique environnementale globale:avec l'intégration de la HQE, du cycle de l'eau avec récupération des eaux de pluies, lagunages, animations de jets d'eau, parking vert...

Didier Giard rappelle la nécessité de

- travailler sur l'aménagement de la RN19 pour proposer un projet fort et cohérent à la Région
- retenir des idées pour l'aménagement du centre ville
- intégrer le cycle de l'eau et sa gestion dans notre quotidien

Question (C. Besombes): N'y a-t-il pas une mise en danger de la Vallée du Réveillon, avec, entre autres exemples la disparition des sources?

CC : Le cycle de l'eau s'adapte très bien à Villecresnes et à la vallée du Réveillon qui est en danger majeur par rapport à l'urbanisation.

Question: Pourquoi n'impose-t-on pas l'installation de cuve de récupération des eaux de pluies lors de la construction de maisons neuves?

CC : C'est intégré au P.L.U. La législation française règlemente et préconise le « tout à l'eau potable » ! Comme par exemple le lavage des voitures ! Il faut s'inscrire dans le « Plan Bleu » du Conseil Général. Comment aménager l'environnement avec l'eau fait partie du développement durable.

Question: Le Conseil Général aménage une coulée verte, le Réveillon ne peut-il pas en faire partie?

Il existe un projet d'aménagement des berges du Réveillon piloté par le SIARV, qui sera présenté en réunion publique le 28 février 2008 à 18h30.

C.Besombes: VAV travaille avec la Région pour la continuité naturelle de l' Arc Boisé, de la forêt Notre-Dame, la coulée verte du TGV, le château de Gros-Bois, longeant le Réveillon, pour rejoindre l'Yerres, la forêt de Sénart, le bois Rougeot et la forêt de Fontainebleau (projet intégré à la grande ceinture verte de Paris). Or, le projet de RN19 couperait cette continuité verte. Le potentiel cheminement et continuité biologique risque ainsi d'être mis en danger.

Question: le manque de trottoirs rue d'Yerres est un danger, que comptez-vous faire?

DW: Les besoins réels seront pris en compte pour tous les aménagements. Un inventaire immédiat des problèmes les plus importants en matière de sécurité sera dressé et les

travaux seront planifiés.

Question: 1) Qu'est-il prévu de faire auprès des fournisseurs d'eau ? Villecresnes est aux normes mais à la limite de l'acceptable. 2) Le "bio" fait partie du développement durable et n'est pas développé à Villecresnes. Avez-vous prévu une cantine bio ?

DW: 1) nous porterons une pression permanente sur les fournisseurs sur la qualité et le prix de l'eau : il y a des explications à demander.

2) Le développement de l'agriculture biologique appartient au projet économique de Villecresnes Autrement. La question de la cantine bio sera abordée avec les associations de parents d'élève car cela a un prix élevé.

Question: que ferez-vous contre la fermeture de la Maison de la presse?

C'est un problème qui dépasse Villecresnes et qui touche l'ensemble des commerces de proximité, et qui est lié aux habitudes de consommation. La ville s'est dotée de la possibilité de préempter : **ces problèmes seront vus avec la chambre de commerce.**

Même si cela donne un délai d'un an pour trouver un repreneur, c'est aussi une question d'argent : une banque aura toujours plus de moyens financiers qu'un simple particulier.

Un kiosque à journaux pourra être implanté en remplacement.

Il faudra aussi réfléchir à une meilleure mise en valeur et complémentarité des commerces du Plateau Briard, avec par exemple, des animations communes, publicité, jalonnement.

Question (Mr Bonnetain) : Combien de logements seront implantés et où le seront-ils?

DW: Les "750" logements qu'on nous accuse de vouloir implanter viennent de la lecture directe du SDRIF et correspondent à un taux de 30% d'accroissement, qui ne s'applique pas aux zones rurales.

La CCPB, ses conseillers communautaires et les conseillers municipaux de Villecresnes ont voté pour le PLH, qui comprend 293 logements dont 128 sociaux. C'est une garantie pour ne pas nous en voir imposer plus, le Préfet ayant approuvé notre PLH (le seul dans le Val de Marne).

Garder l'équilibre à Villecresnes ne rime pas avec la construction de 750 logements: ce serait stupide ! Et d'ailleurs, où les ferait-on ?

C'est pour cette raison que le 4 décembre 2006 la liste Villecresnes Autrement est née, contre le projet de l'Allée Royale, car nous n'avons pas approuvé la construction des 300 logements, dont 25% de social, sans avoir pris soin de vérifier au préalable les besoins en terme de services, scolaires, etc... et tout ce qui aurait perturbé l'équilibre de la ville.

Dans un souci de cohérence avec la vision globale du développement, l'habitat n'est pas une priorité. **Habitat et développement économique vont de paire.**

Nous ferons le PLH et rien que le PLH car il existe une demande de logements, et de logements moins chers donc aidés.

Je vous encourage à aller à Santeny, où un ensemble de maisons de ville à loyers modérés particulièrement réussi a été construit.

Question: Et où seront implantés ces 300 logements?

DW: de façon diffuse dans Villecresnes, par petits paquets de 8 à 10 logements, qui s'intégreront harmonieusement dans l'existant.

Question: Quel sera le devenir de l'ASPTT?

DW : Reprise de l'historique du Bois d'Auteuil largement développé dans le compte rendu de la précédente réunion publique. 60 à 80 logements sont possibles sur la « DAPO » et le terrain annexe sans casser l'esthétique et la cohérence du site.

Ce sujet, comme tous les projets, fera l'objet d'une très large concertation et respectera les contraintes de cohérence.

Question: Quel est le futur tracé de la RD33?

DW: La RD 33 pose des problèmes infernaux en centre ville : la vraie solution est donc de la détourner, sa déviation est indispensable. Elle est aujourd'hui déprogrammée ce qui est dommageable pour nous. Son tracé final n'est pas défini. Il faudra que le projet de cette déviation, qui est un argument d'attractivité pour les entreprises, soit élaboré en prenant en compte les problèmes environnementaux (bruits, pollution).

Question: Pour désengorger le centre ville de Villecresnes, ne risque-t-on pas de sinistrer le hameau d'Auteuil?

DW: La déviation est indispensable à la respiration et au développement de Villecresnes. Nous serons vigilants à limiter les désagréments.

DG: Le projet de la RD33 est effectivement repoussé au sein du Conseil Général. Il n'existe pas de tracé précis. Mandres et Villecresnes considèrent ce projet comme primordial pour leur développement économique.

Les projets RN19 et RD33 devront être gérés conjointement. Le projet tel qu'il est avancé aujourd'hui, s'arrête à Mandres et exclut le risque de rejoindre la Francilienne. C'est un projet de 2 fois 1 voie, à vitesse limitée à 50km/h.

DG: L'implantation d'éco-quartiers ou d'éco-villages est en discussion avec les Maires des communes du Plateau Briard.

Question: Où en est le projet de la Sablière?

DW:Ce projet de 34 logements, incluant 2 ou 3 commerces, va sortir prochainement.

Question: Depuis les premières plaintes en 1998, rien n'a été fait contre l'invasion du mont Ezart par les motos.

DW: Les motos accèdent de toutes parts (coulée verte, RN 19) alors qu'il n'y a pas d'aménagement.

Je suis sceptique sur la capacité à bloquer complètement l'accès.

Des arrêtés ont été pris mais aucun panneau n'est apposé: il faut informer et obtenir l'intervention de la police, vaine aujourd'hui car ses agents ne sont pas équipés de 4X4 !

Question: La législation ne permet-elle pas de confisquer les motos? Dans les villes voisines, il y a des chicane efficaces, des panneaux d'information, pourquoi pas à Villecresnes?

DW: Il faut

- informer
- verbaliser
- proposer la signature du CLS

JCL: Les statistiques montrent une baisse des délits à Villecresnes depuis deux ans. Nous prévoyons la signature d'un CLS avec le Préfet en partenariat avec le rectorat d'académie de l'éducation nationale, la municipalité et les associations de prévention. Sur le domaine public, la police intervient et les arrêtés pris au sujet du Mont Ezart permettent cette intervention. Sur le domaine privé, il n'y a intervention de la police que s'il y a infraction. Grâce au Contrat Local de Sécurité on pourra réduire les incivilités sans pour autant consacrer 500 000 €/an à une police municipale (budget pour 10 personnes : effectif minimal de fonctionnement). Il faut que nos jeunes aient une structure adaptée encadrés par des éducateurs spécialisés ainsi nous obtiendrons une diminution des incivilités.

Question (Mme Besombes) : Par rapport à la RN19 et au doublement du trafic en transit, que comptez-vous faire?

DG: Par anticipation, il faut favoriser des projets de 2 fois 1 voie.

Mme Besombes: il faut maintenir des conditions de vie acceptables pour les riverains de route à grande circulation (RN19-RD33-RD94)

DG: En ne permettant pas le doublement de la RN19 ! J'anticiperai des solutions pour que le maximum d'adaptation et de protection soit proposé.

Mr Collin: En aménagement durable, il faut projeter et imposer alors on obtient légitimité et légalité. Les actions locales et les projets partagés portent les projets globaux qui s'adaptent (et souvent c'est moins cher). Certains Maires ont intégré dans le

PLU la question des déplacements sous le thème "maîtrise de la circulation" y compris dans les parcelles privées et imposent des conditions d'aménagement pour la voirie en concertation, en respect des intérêts partagés: le local (quartier) porte alors l'intérêt général. Il faut des relais comme la Communauté de Communes du Plateau Briard et le Conseil Général du Val de Marne.

L'excellence de Villecresnes, c'est notre environnement et la possibilité de faire de l'aménagement durable. Il faut être force de propositions d'où cohérence d'où subventions. Pour la RN 19 il faut travailler sur un projet intégrant un transport en commun en site, propre qui préfigurera un tramway, en partenariat avec les autres communes.

La dynamique locale permet d'impacter des projets globaux.

Question: Construirez-vous de nouveaux parkings dans Villecresnes?

DW: Il y a assez de parkings dans le centre. Il faut faire converger des micro solutions pour améliorer la situation :

- chasse aux voitures ventouses
- horaires décalés des écoles
- dépose-minute
- informer, afficher et verbaliser
- donner plus de place aux piétons et aux vélos
- pédibus, vélobus

Question: Où en est le projet de gymnase dans le parc du château?

DW: Nous n'avons pas voté ce projet en conseil municipal car la population riveraine s'y opposait. Ce projet est étroitement lié à celui de la Ferme ou Hôtel des Jardins dont nous voulons repenser le futur.

Il y a deux logiques : vendre à un promoteur ou réhabiliter le site (cf compte rendu réunion 08/02/08). Ce site pourrait être d'utilité générale avec Dojo, lieu pour les jeunes, culture... C'est un investissement important pour la ville mais qui défend le patrimoine. Nous ne déciderons rien sans concertation.

Question: Quels sont vos projets concernant la petite enfance, le développement du haut débit, les économies d'énergies?

DW: Nous réaliserons le bilan énergétique des consommations des bâtiments communaux, qui aboutiront, par exemple, à la modification des systèmes d'éclairage.

Pour la petite enfance, nous construirons une structure multi accueil d'une capacité de 40 places pour les enfants de 18mois à 3ans, en complément du réseau d'assistantes maternelles existant.

La mutualisation de la gestion des structures d'accueil sur le Plateau Briard permettra une offre plus complète et limitera les coûts.

Concernant le haut débit (ADSL) : La CCPB a déjà rencontré les fournisseurs, France Télécom et Free, mais la densité de population ne permet pas de rentabiliser les investissements.

C'est une vraie lacune. Une solution d'attente est étudiée par la CCPB, comme négocier la réduction de la distance qui sépare les répartiteurs pour atteindre 2 ou 3 mégas.

Ce projet conditionne notre développement économique :

Des entreprises sollicitées pour s'installer sur notre territoire nous ont posé 3 questions:

- Où pourront se loger nos salariés?
- Quels transports vont-ils emprunter?
- Le haut débit est-il disponible?

DG : C'est un dossier très important et prioritaire.

Question: Où sera située l'aire des gens du voyage?

DW: L'emplacement n'est pas arrêté définitivement. Il devrait se situer entre le débouché de la RD33 et la ligne TGV sur la RN19 et accueillir 10 familles sur 20 emplacements. Cette aire sera équipée en eau, électricité et sanitaires (payants). Les communes de la CCPB se sont regroupées et ont signé cet engagement à temps pour bénéficier des subventions.

Question: Et ce terrain, ce bidonville, au bord du Réveillon?

DW: Ce terrain est occupé par des personnes qui se sont sédentarisées et qui ne sont pas concernées par l'aire des gens du voyage dont l'occupation ne doit pas dépasser 3 mois.

En contre partie d'avoir accepté cette aire, et en cas d'envahissement sauvage, nous bénéficierons de l'intervention directe et rapide des forces de l'ordre.

Remerciements et annonce de la réunion publique du 6 mars prochain.